

# FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

VEET® Natural Inspirations™ Facial Hair Removal  
Kit Sensitive Skin Step 1 Cream



HEALTH • HYGIENE • HOME

## 1. Identification du produit et de l'entreprise

**Nom du produit** : VVEET® Natural Inspirations™ Facial Hair Removal  
Kit Sensitive Skin Step 1 Cream

**Distribué par** : Reckitt Benckiser LLC.  
Morris Corporate Center IV  
399 Interpace Parkway (P.O. Box 225)  
Parsippany, New Jersey 07054-0225  
+1 973 404 2600

Reckitt Benckiser (Canada) Inc.  
1680 Tech Avenue, Unit #2  
Mississauga, Ontario L4W 5S9  
CANADA  
Telephone: +1 905 283 7000

**Numéro d'appel d'urgence  
(Medical)** : 1-800-338-6167

**Numéro d'appel d'urgence  
(Transport)** : 1-800-424-9300 (U.S. & Canada) CHEMTREC  
Outside U.S. and Canada (North America), call Chemtrec:703-527-3887

**Website:** : <http://www.rbnainfo.com>

**Utilisation du produit** : Pour enlever les poils indésirables.

**This SDS is designed for workplace employees, emergency personnel and for other conditions and situations where there is greater potential for large-scale or prolonged exposure, in accordance with the requirements of USDOL Occupational Safety and Health Administration.**

**This SDS is not applicable for consumer use of our products. For consumer use, all precautionary and first aid language is provided on the product label in accordance with the applicable government regulations, and shown in Section 15 of this SDS.**

**n° SDS** : D8130048 v2.0

**Formulation #:** : (8085196 v1.0) Pure Base Cream Sensitive  
(8085197 v1.0) Pure In Shower Sensitive  
(8085198 v1.0) Pure In Shower Normal/Dry

**UPC Code / Sizes** : 150 ml tube

D8130048 v2.0

## 2. Identification des dangers

**Classement de la substance ou du mélange** : LÉSIONS OCULAIRES GRAVES/IRRITATION OCULAIRE - Catégorie 2A

### Éléments d'étiquetage SGH

**Pictogrammes de danger** :



**Mention d'avertissement** : Attention

**Mentions de danger** : Provoque une sévère irritation des yeux.

### Conseils de prudence

**Généralités** : Lire l'étiquette avant utilisation. Tenir hors de portée des enfants. En cas de consultation d'un médecin, garder à disposition le récipient ou l'étiquette.

**Prévention** : Porter une protection oculaire ou faciale. Se laver les mains soigneusement après manipulation.

**Intervention** : EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX: Rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer. Si l'irritation oculaire persiste: Obtenir des soins médicaux.

**Stockage** : Non applicable.

**Élimination** : Non applicable.

**Éléments d'une étiquette complémentaire** : Aucun connu.

**Dangers non classés ailleurs** : Aucun connu.

## 3. Information sur les composants

**Substance/préparation** : Mélange

Nom des ingrédients	%	Numéro CAS
urée	5 - 10	57-13-6
Calcium, hydroxyde de	2.5 - 5	1305-62-0
Acide thioglycolique	2.5 - 5	68-11-1
Potassium, hydroxyde de	1 - 2.5	1310-58-3
Alcohols, C16-18, ethoxylated	1 - 2.5	68439-49-6

Toute concentration présentée comme une plage vise à protéger la confidentialité ou est expliquée par une variation entre les lots.

Dans l'état actuel des connaissances du fournisseur et dans les concentrations d'application, aucun autre ingrédient présent n'est classé comme dangereux pour la santé ou l'environnement, et donc nécessiterait de figurer dans cette section.

## 4. Description des premiers secours à porter en cas d'urgence

### Description des premiers soins nécessaires

**Contact avec les yeux** : Rincer immédiatement les yeux à grande eau, en soulevant de temps en temps les paupières supérieures et inférieures. Vérifier si la victime porte des verres de contact et dans ce cas, les lui enlever. Continuer à rincer pendant au moins 10 minutes. Consulter un médecin.

## 4. Description des premiers secours à porter en cas d'urgence

- Inhalation** : Transporter la victime à l'extérieur et la maintenir au repos dans une position où elle peut confortablement respirer. En l'absence de respiration, en cas de respiration irrégulière ou d'arrêt respiratoire, il faut que du personnel qualifié administre la respiration artificielle ou de l'oxygène. Le bouche-à-bouche peut se révéler dangereux pour la personne portant secours. Consulter un médecin si les effets nocifs persistent ou sont graves. Si la personne est inconsciente, la placer en position de rétablissement et consulter un médecin immédiatement. Assurez-vous d'une bonne circulation d'air. Détacher tout ce qui pourrait être serré, comme un col, une cravate, une ceinture ou un ceinturon. En cas d'inhalation de produits de décomposition dans un feu, des symptômes peuvent se manifester à retardement. La personne exposée peut nécessiter une surveillance médicale pendant 48 heures.
- Contact avec la peau** : Rincer la peau contaminée avec beaucoup d'eau. Retirer les vêtements et les chaussures contaminés. Consulter un médecin si des symptômes se développent. Laver les vêtements avant de les réutiliser. Laver soigneusement les chaussures avant de les remettre.
- Ingestion** : Laver la bouche avec de l'eau. Enlever les prothèses dentaires s'il y a lieu. Transporter la victime à l'extérieur et la maintenir au repos dans une position où elle peut confortablement respirer. En cas d'ingestion de la matière et si la personne exposée est consciente, lui donner de petites quantités d'eau à boire. Arrêter si la personne se sent malade car des vomissements peuvent être dangereux. Ne pas faire vomir sauf indication contraire émanant du personnel médical. En cas de vomissements, garder la tête basse afin d'éviter la pénétration du vomi dans les poumons. Consulter un médecin si les effets nocifs persistent ou sont graves. Ne rien faire ingérer à une personne inconsciente. Si la personne est inconsciente, la placer en position de rétablissement et consulter un médecin immédiatement. Assurez-vous d'une bonne circulation d'air. Détacher tout ce qui pourrait être serré, comme un col, une cravate, une ceinture ou un ceinturon.

### Symptômes/effets les plus importants, aigus ou retardés

#### Effets aigus potentiels sur la santé

- Contact avec les yeux** : Provoque une sévère irritation des yeux.
- Inhalation** : L'exposition aux produits de décomposition peut présenter des risques pour la santé. Des effets graves peuvent se produire à retardement après une exposition.
- Contact avec la peau** : Aucun effet important ou danger critique connu.
- Ingestion** : Irritant pour la bouche, la gorge et l'estomac.

#### Signes/symptômes de surexposition

- Contact avec les yeux** : Les symptômes néfastes peuvent éventuellement comprendre ce qui suit:  
douleur ou irritation  
larmoiement  
rougeur
- Inhalation** : Aucune donnée spécifique.
- Contact avec la peau** : Aucune donnée spécifique.
- Ingestion** : Aucune donnée spécifique.

### Indications quant à la nécessité éventuelle d'une prise en charge médicale immédiate ou d'un traitement spécial

- Note au médecin traitant** : En cas d'inhalation de produits de décomposition dans un feu, des symptômes peuvent se manifester à retardement. La personne exposée peut nécessiter une surveillance médicale pendant 48 heures.
- Traitements particuliers** : Pas de traitement particulier.

D8130048 v2.0

## 4. Description des premiers secours à porter en cas d'urgence

**Protection des sauveteurs** : Ne prendre aucune mesure impliquant un risque personnel ou en l'absence de formation adéquate. Le bouche-à-bouche peut se révéler dangereux pour la personne portant secours.

Voir Information toxicologique (section 11)

## 5. Mesures de lutte contre l'incendie

### Moyens d'extinction

**Agents extincteurs appropriés** : Employer un agent extincteur qui convient aux feux environnants.

**Agents extincteurs inappropriés** : Aucun connu.

**Dangers spécifiques du produit** : Si ce produit est chauffé ou se trouve au contact du feu, une augmentation de pression se produit et le conteneur peut éclater.

**Produit de décomposition thermique dangereux** : Les produits de décomposition peuvent éventuellement comprendre les substances suivantes:  
 dioxyde de carbone  
 monoxyde de carbone  
 oxydes d'azote  
 oxydes de soufre  
 oxyde/oxydes de métal

**Mesures spéciales de protection pour les pompiers** : En présence d'incendie, circonscrire rapidement le site en évacuant toute personne se trouvant près des lieux de l'accident. Ne prendre aucune mesure impliquant un risque personnel ou en l'absence de formation adéquate.

**Équipement de protection spécial pour le personnel préposé à la lutte contre le feu** : Il est impératif que les pompiers portent un équipement de protection adéquat, ainsi qu'un appareil respiratoire autonome (ARA) équipé d'un masque couvre-visage à pression positive.

## 6. Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle

### Précautions individuelles, équipements de protection et mesures d'urgence

**Pour le personnel non affecté aux urgences** : Ne prendre aucune mesure impliquant un risque personnel ou en l'absence de formation adéquate. Évacuer les environs. Empêcher l'accès aux personnes gênantes ou non protégées. NE PAS TOUCHER ni marcher dans le produit répandu. Éviter de respirer les vapeurs ou le brouillard. Assurer une ventilation adéquate. Porter un appareil respiratoire approprié lorsque le système de ventilation est inadéquat. Porter un équipement de protection individuelle approprié.

**Intervenants en cas d'urgence** : Si des vêtements spécialisés sont requis pour traiter un déversement, prendre note de tout renseignement donné à la Section 8 sur les matériaux appropriés ou non. Consultez également les renseignements sous « Pour le personnel non affecté aux urgences ».

**Précautions environnementales** : Évitez la dispersion des matériaux déversés, ainsi que leur écoulement et tout contact avec le sol, les voies navigables, les drains et les égouts. Avertir les autorités compétentes si le produit a engendré une pollution environnementale (égouts, voies navigables, sol ou air).

### Méthodes et matériaux pour l'isolation et le nettoyage

D8130048 v2.0

## 6. Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle

- Petit déversement** : Arrêter la fuite si cela ne présente aucun risque. Écarter les conteneurs de la zone de déversement. Diluer avec de l'eau et éponger si la matière est soluble dans l'eau. Sinon, ou si la matière est insoluble dans l'eau, absorber avec un matériau sec inerte et placer dans un conteneur à déchets approprié. Éliminer par l'intermédiaire d'une entreprise spécialisée autorisée.
- Grand déversement** : Arrêter la fuite si cela ne présente aucun risque. Écarter les conteneurs de la zone de déversement. S'approcher des émanations dans la même direction que le vent. Empêcher la pénétration dans les égoûts, les cours d'eau, les sous-sol ou les zones confinées. Éliminer les déversements dans une station de traitement des effluents ou procéder de la façon suivante. Contenir les fuites et les ramasser à l'aide de matières absorbantes non combustibles telles que le sable, la terre, la vermiculite, la terre à diatomées. Les placer ensuite dans un récipient pour élimination conformément à la réglementation locale (voir Section 13). Éliminer par l'intermédiaire d'une entreprise spécialisée autorisée. Le matériel absorbant contaminé peut poser le même danger que le produit déversé. Nota : Voir Section 1 pour de l'information relative aux urgences et voir Section 13 pour l'élimination des déchets.

## 7. Précautions de stockage, d'emploi et de manipulation

### Précautions à prendre pour assurer la manutention dans des conditions de sécurité

- Mesures de protection** : Revêtir un équipement de protection individuelle approprié (voir Section 8). Ne pas ingérer. Éviter le contact avec les yeux, la peau et les vêtements. Éviter de respirer les vapeurs ou le brouillard. Garder dans le conteneur d'origine ou dans un autre conteneur de substitution homologué fabriqué à partir d'un matériau compatible et tenu hermétiquement clos lorsqu'il n'est pas utilisé. Les conteneurs vides retiennent des résidus de produit et peuvent présenter un danger. Ne pas réutiliser ce conteneur.
- Stockage dans des conditions de sécurité en tenant compte de toutes incompatibilités éventuelles** : Entreposer conformément à la réglementation locale. Entreposer dans le contenant original à l'abri de la lumière solaire, dans un endroit sec, frais et bien ventilé, à l'écart des substances incompatibles (voir la Section 10), de la nourriture et de la boisson. Garder le récipient hermétiquement fermé lorsque le produit n'est pas utilisé. Les récipients ouverts doivent être refermés avec soin et maintenus en position verticale afin d'éviter les fuites. Ne pas stocker dans des conteneurs non étiquetés. Utiliser un récipient approprié pour éviter toute contamination du milieu ambiant.

## 8. Procédures de contrôle de l'exposition des travailleurs et caractéristiques des équipements de protection individuelle

### Control

#### Limites d'exposition professionnelle

Nom des ingrédients	Limites d'exposition
urée	<b>AIHA WEEL (États-Unis, 10/2011).</b> TWA: 10 mg/m <sup>3</sup> 8 heures.
Calcium, hydroxyde de	<b>ACGIH TLV (États-Unis, 4/2014).</b> TWA: 5 mg/m <sup>3</sup> 8 heures. <b>OSHA PEL 1989 (États-Unis, 3/1989).</b> TWA: 5 mg/m <sup>3</sup> 8 heures. <b>NIOSH REL (États-Unis, 10/2013).</b> TWA: 5 mg/m <sup>3</sup> 10 heures. <b>OSHA PEL (États-Unis, 2/2013).</b> TWA: 5 mg/m <sup>3</sup> 8 heures. Forme: Fraction alvéolaire TWA: 15 mg/m <sup>3</sup> 8 heures. Forme:

D8130048 v2.0

## 8. Procédures de contrôle de l'exposition des travailleurs et caractéristiques des équipements de protection individuelle

<p>Acide thioglycolique</p>	<p>Empoussiérage total</p> <p><b>ACGIH TLV (États-Unis, 4/2014). Absorbé par la peau.</b>                      TWA: 1 ppm 8 heures.                      TWA: 3.8 mg/m<sup>3</sup> 8 heures.</p> <p><b>OSHA PEL 1989 (États-Unis, 3/1989). Absorbé par la peau.</b>                      TWA: 1 ppm 8 heures.                      TWA: 4 mg/m<sup>3</sup> 8 heures.</p> <p><b>NIOSH REL (États-Unis, 10/2013). Absorbé par la peau.</b>                      TWA: 1 ppm 10 heures.                      TWA: 4 mg/m<sup>3</sup> 10 heures.</p>
<p>Potassium, hydroxyde de</p>	<p><b>ACGIH TLV (États-Unis, 4/2014).</b>                      C: 2 mg/m<sup>3</sup></p> <p><b>OSHA PEL 1989 (États-Unis, 3/1989).</b>                      CEIL: 2 mg/m<sup>3</sup></p> <p><b>NIOSH REL (États-Unis, 10/2013).</b>                      TWA: 2 mg/m<sup>3</sup> 10 heures.</p>

### Contrôles d'ingénierie appropriés

: Une bonne ventilation générale devrait être suffisante pour contrôler l'exposition du technicien aux contaminants en suspension dans l'air.

### Contrôle de l'action des agents d'environnement

: Il importe de tester les émissions provenant des systèmes d'aération et du matériel de fabrication pour vous assurer qu'elles sont conformes aux exigences de la législation sur la protection de l'environnement. Dans certains cas, il sera nécessaire d'équiper le matériel de fabrication d'un épurateur de gaz ou d'un filtre ou de le modifier techniquement afin de réduire les émissions à des niveaux acceptables.

### Mesures de protection individuelles

#### Mesures d'hygiène

: Après manipulation de produits chimiques, lavez-vous les mains, les avant-bras et le visage avec soin avant de manger, de fumer, d'aller aux toilettes et une fois votre travail terminé. Utiliser les techniques appropriées pour retirer les vêtements contaminés. Laver les vêtements contaminés avant de les réutiliser. Assurez-vous que des bassins oculaires et des douches de décontamination sont installés près des postes de travail.

#### Protection oculaire/ faciale

: Le port de lunettes de sécurité conformes à une norme approuvée est obligatoire quand une évaluation des risques le préconise pour éviter toute exposition aux éclaboussures de liquides, à la buée, aux gaz ou aux poussières. Si un contact est possible, les protections suivantes doivent être portées, à moins qu'une évaluation indique un besoin pour une protection supérieure : lunettes de protection étanches contre les éclaboussures de produits chimiques.

### Protection de la peau

#### Protection des mains

: Lors de la manipulation de produits chimiques, porter en permanence des gants étanches et résistants aux produits chimiques conformes à une norme approuvée, si une évaluation du risque indique que cela est nécessaire. En tenant compte des paramètres indiqués par le fabricant de gants, vérifiez que les gants gardent toujours leurs propriétés de protection pendant leur utilisation. Il faut noter que le temps de percement pour tout matériau utilisé dans des gants peut varier pour différents fabricants de gants. Dans le cas de mélanges, constitués de plusieurs substances, la durée de protection des gants ne peut pas être évaluée avec précision.

#### Protection du corps

: L'équipement de protection individuelle pour le corps doit être adapté à la tâche exécutée et aux risques encourus, et approuvé par un expert avant toute manipulation de ce produit.

D8130048 v2.0

## 8. Procédures de contrôle de l'exposition des travailleurs et caractéristiques des équipements de protection individuelle

- Autre protection pour la peau** : Il faut sélectionner des chaussures appropriées et toute autre mesure appropriée de protection de la peau en fonction de la tâche en cours et des risques en cause et cette sélection doit être approuvée par un spécialiste avant de manipuler ce produit.
- Protection respiratoire** : Munissez-vous d'un appareil de protection respiratoire autonome ou à épuration d'air parfaitement ajusté, conforme à une norme approuvée, si une évaluation des risques le préconise. Le choix du respirateur doit être fondé en fonction des niveaux d'expositions prévus ou connus, du danger que représente le produit et des limites d'utilisation sécuritaire du respirateur retenu.

## 9. Propriétés physico-chimiques

### Apparence

- État physique** : Liquide. [Viscous]
- Couleur** : Blanc.
- Odeur** : Caractéristique.
- Seuil de l'odeur** : Non disponible.
- pH** : 12.2 to 12.5 [Conc. (% w/w): 100%]
- Point de fusion** : Non disponible.
- Point d'ébullition** : Non disponible.
- Point d'éclair** : coupelle fermée: >93.3°C (>199.9°F)
- Vitesse d'évaporation** : Non disponible.
- Inflammabilité (solide, gaz)** : Non disponible.
- Limites inférieure et supérieure d'explosion (d'inflammation)** : Non disponible.
- Pression de vapeur** : Non disponible.
- Densité de vapeur** : Non disponible.
- Densité relative** : 1.04 à 1.1 g/cm<sup>3</sup> [20°C]
- Solubilité** : Partiellement soluble dans les substances suivantes: l'eau froide et l'eau chaude.
- Coefficient de partage n-octanol/eau** : Non disponible.
- Température d'auto-inflammation** : Non disponible.
- Température de décomposition** : Non disponible.
- Viscosité** : Dynamique (température ambiante): 70000 à 130000 mPa·s (70000 à 130000 cP)

## 10. Stabilité du produit et réactivité

- Réactivité** : Aucune donnée d'essai spécifique à la réactivité disponible pour ce produit ou ses ingrédients.
- Stabilité chimique** : Le produit est stable.
- Risque de réactions dangereuses** : Dans des conditions normales de stockage et d'utilisation, aucune réaction dangereuse ne se produit.
- Conditions à éviter** : Aucune donnée spécifique.
- Matériaux incompatibles** : Ne pas utiliser avec d'autres produits.

D8130048 v2.0

## 10. Stabilité du produit et réactivité

**Produits de décomposition dangereux** : Dans des conditions normales de stockage et d'utilisation, aucun produit de décomposition dangereux ne devrait apparaître.

## 11. Informations toxicologiques

### Renseignements sur les effets toxicologiques

#### Toxicité aiguë

Nom du produit ou de l'ingrédient	Résultat	Espèces	Dosage	Exposition
urée	DL50 Orale	Rat	8471 mg/kg	-
Calcium, hydroxyde de	DL50 Orale	Rat	7340 mg/kg	-
Acide thioglycolique	CL50 Inhalation Vapeur	Rat	210 mg/m <sup>3</sup>	4 heures
	DL50 Orale	Rat	114 mg/kg	-
Potassium, hydroxyde de	DL50 Orale	Rat	273 mg/kg	-
Alcohols, C16-18, ethoxylated	DL50 Orale	Rat	1260 mg/kg	-
	DLmin Cutané	Lapin	1260 mg/kg	-

#### Irritation/Corrosion

Nom du produit ou de l'ingrédient	Résultat	Espèces	Potentiel	Exposition	Observation
urée	Peau - Léger irritant	Humain	-	72 heures 22 milligrams Intermittent	-
	Peau - Modérément irritant	Humain	-	24 heures 20 Percent	-
Calcium, hydroxyde de Talc	Yeux - Hautement irritant	Lapin	-	10 milligrams	-
	Peau - Léger irritant	Humain	-	72 heures 300 Micrograms Intermittent	-
Potassium, hydroxyde de	Yeux - Modérément irritant	Lapin	-	24 heures 1 milligrams	-
	Peau - Hautement irritant	Cochon d'Inde	-	24 heures 50 milligrams	-
	Peau - Hautement irritant	Humain	-	24 heures 50 milligrams	-
	Peau - Hautement irritant	Lapin	-	24 heures 50 milligrams	-
Alcohols, C16-18, ethoxylated	Yeux - Modérément irritant	Lapin	-	24 heures 100 microliters	-
	Peau - Modérément irritant	Lapin	-	24 heures 500 microliters	-
Titane, dioxyde de	Peau - Léger irritant	Humain	-	72 heures 300 Micrograms Intermittent	-
*Veet Facial Cream	Peau - Œdème	Humain	0	-	-

#### Conclusion/Résumé

**Peau** : Non irritant pour la peau. \*

#### Sensibilisation

Non disponible.

D8130048 v2.0

## 11. Informations toxicologiques

### Mutagénicité

Non disponible.

### Cancérogénicité

Non disponible.

### Toxicité pour la reproduction

Non disponible.

### Tératogénicité

Non disponible.

### Toxicité systémique pour certains organes cibles - exposition unique -

Non disponible.

### Toxicité pour certains organes cibles - expositions répétées -

Non disponible.

### Risque d'absorption par aspiration

Non disponible.

**Informations sur les voies d'exposition probables** : Non disponible.

### Effets aigus potentiels sur la santé

- Contact avec les yeux** : Provoque une sévère irritation des yeux.
- Inhalation** : L'exposition aux produits de décomposition peut présenter des risques pour la santé. Des effets graves peuvent se produire à retardement après une exposition.
- Contact avec la peau** : Aucun effet important ou danger critique connu.
- Ingestion** : Irritant pour la bouche, la gorge et l'estomac.

### Symptômes correspondant aux caractéristiques physiques, chimiques et toxicologiques

- Contact avec les yeux** : Les symptômes néfastes peuvent éventuellement comprendre ce qui suit:  
douleur ou irritation  
larmolement  
rougeur
- Inhalation** : Aucune donnée spécifique.
- Contact avec la peau** : Aucune donnée spécifique.
- Ingestion** : Aucune donnée spécifique.

### Effets retardés, effets immédiats et effets chroniques d'une exposition à court ou long terme

#### Exposition de courte durée

- Effets immédiats possibles** : Non disponible.
- Effets différés possibles** : Non disponible.

#### Exposition de longue durée

- Effets immédiats possibles** : Non disponible.
- Effets différés possibles** : Non disponible.

### Effets chroniques potentiels sur la santé

D8130048 v2.0

## 11. Informations toxicologiques

Non disponible.

<b>Généralités</b>	: Aucun effet important ou danger critique connu.
<b>Cancérogénicité</b>	: Aucun effet important ou danger critique connu.
<b>Mutagénicité</b>	: Aucun effet important ou danger critique connu.
<b>Tératogénicité</b>	: Aucun effet important ou danger critique connu.
<b>Effets sur le développement</b>	: Aucun effet important ou danger critique connu.
<b>Effets sur la fertilité</b>	: Aucun effet important ou danger critique connu.

### Mesures numériques de la toxicité

#### Estimations de la toxicité aiguë

Voie	Valeur ETA
Orale	2818.4 mg/kg

## 12. Informations écotoxicologiques

### Toxicité

Nom du produit ou de l'ingrédient	Résultat	Espèces	Exposition
urée	Aiguë CE50 6573.1 mg/l Eau douce	Crustacés - Ceriodaphnia dubia - Néonate	48 heures
	Aiguë CE50 3910000 µg/l Eau douce	Daphnie - Daphnia magna - Néonate	48 heures
	Aiguë CL50 5000 µg/l Eau douce	Poisson - Colisa fasciata - Estivaux	96 heures
Calcium, hydroxyde de	Chronique NOEC 2 g/L Eau douce	Poisson - Heteropneustes fossilis	30 jours
	Aiguë CL50 33884.4 µg/l Eau douce	Poisson - Clarias gariepinus - Estivaux	96 heures
Acide thioglycolique Potassium, hydroxyde de	Aiguë CL50 30000 µg/l Eau douce	Poisson - Pimephales promelas	96 heures
	Aiguë CL50 80 ppm Eau douce	Poisson - Gambusia affinis - Adulte	96 heures

### Persistance et dégradabilité

Non disponible.

### Potentiel bioaccumulatif

Nom du produit ou de l'ingrédient	LogP <sub>ow</sub>	BCF	Potentiel
urée	<-1.73	-	faible
Acide thioglycolique	-2.99	-	faible

### Mobilité dans le sol

**Coefficient de répartition sol/eau (K<sub>oc</sub>)** : Non disponible.

D8130048 v2.0

## 12. Informations écotoxicologiques

**Effets nocifs divers** : Aucun effet important ou danger critique connu.

## 13. Informations sur les possibilités d'élimination des déchets

**Méthodes d'élimination** : Il est important de réduire au minimum, voire d'éviter la génération de déchets chaque fois que possible. La mise au rebut de ce produit, des solutions et de tous les co-produits doit obéir en permanence aux dispositions de la législation sur la protection de l'environnement et l'élimination des déchets et demeurer conforme aux exigences des pouvoirs publics locaux. Éliminer le surplus et les produits non recyclables par l'intermédiaire d'une entreprise spécialisée autorisée. Ne pas rejeter les déchets non traités dans les égouts, à moins que ce soit en conformité avec les exigences de toutes les autorités compétentes. L'emballage des déchets doit être recyclé. L'incinération ou l'enfouissement sanitaire ne doivent être considérés que lorsque le recyclage n'est pas possible. Ne se débarrasser de ce produit et de son récipient qu'en prenant toutes précautions d'usage. Il faut prendre des précautions lors de la manipulation de contenants vides qui n'ont pas été nettoyés ou rincés. Les conteneurs vides ou les doublures peuvent retenir des résidus de produit. Évitez la dispersion des matériaux déversés, ainsi que leur écoulement et tout contact avec le sol, les voies navigables, les drains et les égouts.

## 14. Informations relatives au transport

Substance non réglementée par le DOT (États-Unis). Substance non réglementée par le TMD. Cette préparation n'est pas classée comme dangereuse selon la réglementation internationale des transports (ADR/RID, IMDG, OACI/IATA).

## 15. Informations réglementaires

**Réglementations États-Unis** : **TSCA 8(a) PAIR**: 4-(4-méthyl-3-pentenyl)cyclohex-3-ène-1-carbaldéhyde; 2-benzylideneheptanal; 2-(4-tert-butylbenzyl)propionaldéhyde; anisaldéhyde  
**TSCA 8(a) CDR Exempt/Partial exemption**: Indéterminé  
**Inventaire des États-Unis (TSCA 8b)**: Indéterminé.  
**CWA (Clean Water Act) 311**: Potassium, hydroxyde de

**Clean Air Act Section 112 (b) Hazardous Air Pollutants (HAPs)** : Non inscrit

**Clean Air Act Section 602 Class I Substances** : Non inscrit

**Clean Air Act Section 602 Class II Substances** : Non inscrit

**DEA List I Chemicals (Precursor Chemicals)** : Non inscrit

**DEA List II Chemicals (Essential Chemicals)** : Non inscrit

### SARA 302/304

#### Information sur les composants

Aucun produit n'a été trouvé.

**SARA 304 RQ** : Non applicable.

### SARA 311/312

**Classification** : Risque immédiat (aigu) pour la santé

D8130048 v2.0

## 15. Informations réglementaires

### Information sur les composants

Nom	%	Risques d'incendie	Décompression soudaine	Réactif	Risque immédiat (aigu) pour la santé	Danger d'intoxication différée (chronique)
urée	5 - 10	Non.	Non.	Non.	Oui.	Non.
Calcium, hydroxyde de	2.5 - 5	Non.	Non.	Non.	Oui.	Non.
Acide thioglycolique	2.5 - 5	Non.	Non.	Non.	Oui.	Non.
Potassium, hydroxyde de	1 - 2.5	Non.	Non.	Non.	Oui.	Non.
Alcohols, C16-18, ethoxylated	1 - 2.5	Non.	Non.	Non.	Oui.	Non.

### Réglementations d'État

#### Massachusetts

: Les composants suivants sont répertoriés: THIOGLYCOLIC ACID; POTASSIUM HYDROXIDE; SOAPSTONE; CALCIUM HYDROXIDE; GLYCERINE MIST

#### New York

: Les composants suivants sont répertoriés: Potassium hydroxide

#### New Jersey

: Les composants suivants sont répertoriés: THIOGLYCOLIC ACID; ACETIC ACID, MERCAPTO-; POTASSIUM HYDROXIDE; CAUSTIC POTASH; MINERAL OIL (UNTREATED and MILDLY TREATED); SOAPSTONE; CALCIUM HYDROXIDE; HYDRATED LIME; GLYCERIN; 1,2,3-PROPANETRIOL; TITANIUM DIOXIDE; TITANIUM OXIDE (TiO<sub>2</sub>)

#### Pennsylvanie

: Les composants suivants sont répertoriés: ACETIC ACID, MERCAPTO-; POTASSIUM HYDROXIDE (K(OH)); SOAPSTONE DUST; CALCIUM HYDROXIDE (CA(OH)<sub>2</sub>); 1,2,3-PROPANETRIOL; TITANIUM OXIDE (TiO<sub>2</sub>)

### Canada

#### SIMDUT (Canada)

: Classe D-1A: Substance ayant des effets toxiques immédiats et graves (TRÈS TOXIQUE).  
Classe D-2A: Matières causant d'autres effets toxiques (TRÈS TOXIQUE).  
Class E: Matières corrosives

### Listes canadiennes

#### INRP canadien

: Les composants suivants sont répertoriés: Huile minérale blanche

#### Substances toxiques au sens de la LCPE (Loi canadienne sur la protection de l'environnement)

: Aucun des composants n'est répertorié.

#### Inventaire du Canada

: Un composant au moins n'est pas répertorié dans la DSL (Liste intérieure des substances), mais de tels composants figurent tous dans la NDSL (Liste extérieure des substances).

### Éléments de l'étiquette

#### Mesures de précaution

: Éviter le contact avec les yeux.  
Tenir hors de portée des enfants.

D8130048 v2.0

## 16. Autres informations

**Hazardous Material Information System (États-Unis)** :

Santé	2
Inflammabilité	1
Risques physiques	0
Protection individuelle	B

**Attention:** L'évaluation du HMIS® (Système d'identification des matières dangereuses) est basée sur une échelle de 0 à 4 (0 représente un danger ou un risque minime et 4 un danger ou un risque important). Bien que les cotes d'évaluation HMIS® ne soient pas obligatoires sur les fiches signalétiques selon la clause 29 CFR 1910.1200, le préparateur peut décider de les indiquer quand même. Il convient d'utiliser les cotes d'évaluation HMIS® avec un programme HMIS® parfaitement mis en œuvre. HMIS® est une marque déposée de la National Paint & Coatings Association (NPCA). Vous pouvez vous procurer les matières HMIS® exclusivement auprès de J. J. Keller (800) 327-6868.

Le client est chargé de déterminer le code EPI (Équipement de protection individuelle) de cette matière.

**National Fire Protection Association (États-Unis)** :



Reprinted with permission from NFPA 704-2001, Identification of the Hazards of Materials for Emergency Response Copyright ©1997, National Fire Protection Association, Quincy, MA 02269. This reprinted material is not the complete and official position of the National Fire Protection Association, on the referenced subject which is represented only by the standard in its entirety.

Copyright ©2001, National Fire Protection Association, Quincy, MA 02269. This warning system is intended to be interpreted and applied only by properly trained individuals to identify fire, health and reactivity hazards of chemicals. The user is referred to certain limited number of chemicals with recommended classifications in NFPA 49 and NFPA 325, which would be used as a guideline only. Whether the chemicals are classified by NFPA or not, anyone using the 704 systems to classify chemicals does so at their own risk.

**Légende des abréviations** :

- ETA = Estimation de la Toxicité Aiguë
- FBC = Facteur de bioconcentration
- SGH = Système Général Harmonisé de classification et d'étiquetage des produits chimiques
- IATA = Association international du transport aérien
- CVI = conteneurs en vrac intermédiaires
- code IMDG = code maritime international des marchandises dangereuses
- LogK<sub>ow</sub> = coefficient de partage octanol/eau
- MARPOL 73/78 = Convention internationale pour la prévention de la pollution par les navires de 1973, telle que modifiée par le Protocole de 1978. ("MARPOL" = pollution maritime)
- NU = Nations Unies

**Date d'édition** : 26/02/2016.

**Date de publication précédente** : 26/02/2016.

**Version** : 2

D8130048 v2.0

## 16. Autres informations

**Élaborée par**

: Reckitt Benckiser LLC.  
Product Safety Department  
1 Philips Parkway  
Montvale, New Jersey 07646-1810 USA.  
FAX: 201-476-7770

Indique quels renseignements ont été modifiés depuis la version précédente.

**Avis au lecteur**

Au meilleur de nos connaissances, l'information contenue dans ce document est exacte. Toutefois, ni le fournisseur ci-haut mentionné, ni aucune de ses succursales ne peut assumer quelque responsabilité que ce soit en ce qui a trait à l'exactitude ou à la complétude des renseignements contenus aux présentes. Il revient exclusivement à l'utilisateur de déterminer l'appropriation des matières.

Toutes les matières peuvent présenter des dangers inconnus et doivent être utilisées avec prudence. Bien que certains dangers soient décrits aux présentes, nous ne pouvons garantir qu'il n'en existe pas d'autres.



RB is a member of the CSPA Product Care Product Stewardship Program.